

Histoire de la Seigneurie de Spiegelberg ou des Franches-Montagnes

Autor(en): **Daucourt, A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le pays du dimanche**

Band (Jahr): **5 (1902)**

Heft 254

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-251866>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

LE PAYS

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

Porrentruy

Porrentruy

TÉLÉPHONE

DU DIMANCHE

TÉLÉPHONE

LE PAYS 30^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

30^{me} année LE PAYS

AVIS

Nous prévenons les lecteurs du **Pays**, ainsi que le public en général, que l'**Histoire des Franches-Montagnes**, que nous publions actuellement dans le **Pays du Dimanche**, aura un tirage à part, formant un beau volume, proprement imprimé.

Comme ce tirage sera restreint à un certain nombre d'exemplaires, les personnes qui désirent se procurer cet ouvrage, voudront bien s'adresser au plus tôt à l'éditeur, soit à l'**Imprimerie de la Société typographique de Porrentruy**. Prix fr. 3. — l'exemplaire.

HISTOIRE

DE LA

SEIGNEURIE DE SPIEGELBERG OU DES

FRANCHES-MONTAGNES

PAR

A. DAUCOURT, curé de Miécourt.

C'était le moment attendu depuis longtemps par Gobel, Rengguer et autres révolutionnaires pour le triomphe de leurs idées salaniques.

Par le traité de 1780, conclu entre le prince-évêque de Bâle, Frédéric de Wangen et Louis XVI, la France s'était réservé le droit d'occuper, en cas de guerre avec l'empire germanique, les gorges de l'Evêché.

Feuilleton du *Pays du Dimanche* 12

LE GUIDE DE L'EMPEREUR

PAR

RENÉ BAZIN

IV

Charles fut baptisé en l'église Saint-Etienne, et les cloches de France sonnèrent pour lui. Charles fut inscrit sur les registres de Toul, et le commis crasseux, qui écrivait les mentions nécessaires dans les blancs de l'acte autographié, demanda :

- Qui est le père ?
- Huber, prénom inconnu de moi, Allemand, en fuite.
- Qui est la mère ?
- Sa femme, mariée à Metz, disparue.
- Alors, qui êtes-vous ?

Or la guerre venait d'être déclarée à l'empereur François I, qui venait de succéder à Léopold, en mars 1792. Le bruit de l'invasion prochaine se répandit bien vite dans la principauté. Le 24 avril, le général de Ferrière, commandant à Belfort, calme les inquiétudes du Prince. Il assure Son Altesse qu'il n'avait aucun ordre d'attaquer ses Etats. Cependant les troupes de ligne en garnison à Huningue et dans les villages du Sundgau, étaient rassemblées à Altkirch pour marcher sur Porrentruy. Dans cette ville la terreur est à son comble, les familles nobles et les principaux bourgeois partent, avec les officiers du prince. De nombreux bagages gagnent la Suisse. Le 26 un cornet, délégué par la régence de Fribourg et un courrier envoyé par l'ambassadeur impérial à Bâle, viennent annoncer au commandant des troupes autrichiennes à Porrentruy, que la guerre est déclarée, qu'ils doivent se retirer. Le général de Wallis fit savoir au commandant autrichien que si un héraut d'armes français lui notifiait d'évacuer Porrentruy, il doit le faire, que si, en chemin, il trouvait une troupe française, de beaucoup supérieure, il devait mettre bas les armes ; mais que s'il trouvait des révolutionnaires ou même des troupes de lignes qui l'attaqueraient par trahison il devait se défendre jusqu'à la dernière goutte de sang.

Entre temps l'émigration se continuait, des centaines de voitures traversaient les Rangiers, l'épouvante était partout. Le 26 Avril, 1792, le général de Custine fit savoir officiellement au Prince que les troupes françaises allaient faire leur entrée dans l'Evêché au nombre de 4,000 hommes en

— Le parrain ! dit M. Audouin, en mettant sa bonne main droite, lourde comme une enclume, sur une liasse de papiers municipaux qui grinçèrent ; je suis le parrain, moi Charles-Henri-Michel Audouin, capitaine de cuirassiers en retraite, médaillé de la médaille militaire, plus qu'un bras, de quoi tuer encore un Prusien s'ils reviennent, pas décoré.

— Ami de la famille ?

— Non, ami de l'enfant, à cause de Véronique, ma fille, que voilà

Quand il eut signé, le capitaine Audouin dit naïvement à Véronique :

— Me voilà obligé de l'élever, maintenant ; ça nous fait trois sur ma solde... et sur la tienne.

La « solde » de Véronique était, heureusement, de celles que peuvent augmenter le courage, et l'âpre travail, et la santé. M^{lle} Audouin travailla davantage. Elle sacrifia les heures de solitude qu'elle se réservait et qu'elle aimait, ses heures de femme, dépensées à mettre en ordre sa maison et ses pensées aussi ; qu'on a

qualité d'amis et d'alliés, pour occuper les défilés, en vertu du traité d'alliance, assurant que ses troupes ne seraient pas à la charge du pays, qu'elles devaient défendre, en cas d'insurrection.

Le général Custine était arrivé à Réchény, où il trouva M. Jobin, commandant du château de Porrentruy, au nom du prince. Il s'entretint avec lui pour l'entrée des troupes françaises. Le général avait reçu l'ordre d'intercepter le passage des Autrichiens, mais il voulait favoriser le départ du Prince et n'arriva que le lendemain. ¹⁾ Le Prince donna l'ordre de démem-

1) Ce général, en avril 1794, ayant été reconnu d'avoir eu des correspondances avec des émigrés, même avec son frère royaliste, fut arrêté à Delémont où était son quartier général et conduit à Paris. Vingt quatre heures après son arrivée son procès était terminé et on le conduisit à la guillotine. Un des chefs principaux d'accusation, portée contre Custine, fut d'avoir favorisé la fuite du prince-évêque. Custine fut condamné à mort. Les derniers moments de Custine furent touchants. Voici ce qu'on lit dans « l'histoire de la Convention, par Barante :

« Après sa condamnation il passa dans la « salle du greffe, se mit à genoux et resta deux « heures en prières. Il avait appelé un confesseur et lui demanda de ne plus le quitter. Il « écrivit une lettre à son fils lui recommandant « de réhabiliter sa mémoire. (Son fils l'a fait). « Le lendemain il fut conduit au supplice ; son « confesseur était à côté de lui, et lui faisait des « prières. Souvent il baisait le crucifix et levait « au Ciel des yeux attendris, quelquefois mouillés de larmes. Il se mit à genoux au bas de « l'échelle, monta d'un pas ferme sur l'échafaud « et ne montra nulle émotion. Cette mort fut remarquable et, selon l'esprit du temps, imputée à « la faiblesse ».

tant de peine à reconnaître de celles des autres, quand on vit comme Véronique à moitié sous le toit d'autrui. M. Audouin grogna beaucoup, et aida très peu. Il sortit abondamment, sous prétexte que ses douleurs l'y obligeaient. En revanche, il s'offrit quelquefois pour faire des courses chez le laitier, chez le médecin, chez le blanchisseur. Mais l'aide principale fut la voisine, celle qui joue un rôle dans la vie populaire, et n'est qu'une inconnue dans la vie bourgeoise. Gillette Menou adopta l'enfant presque aussi tendrement que Véronique. Elle s'installa chez les Audouin, chaque jour, tant qu'il le fallut, soignant l'enfant, tricotant des chaussons blancs, faisant cuire les bouillies et les soupes, grand-mère véritable qui restait quelquefois le soir, la journée finie et les leçons données, Véronique et M. Audouin veillaient au coin du feu. Les grands donneurs de temps et de peine, ce sont les pauvres.

Cependant, avec les années, le rôle du capitaine, nul au début, commença à se dessiner.